

FE.-
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 99-458 DU 22 SEPTEMBRE 1999

Portant approbation de la nomenclature
budgétaire de l'Etat adoptée aux normes
de l'Union Economique Monétaire Ouest-
Africaine (UEMOA) .

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la Loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la Proclamation le 1er avril 1996 par la Cour constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 mars 1996 ;
- Vu** le Décret n° 99-309 du 22 juin 1999 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le Décret n° 97-270 du 09 juin 1997 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Finances ;
- Vu** le Décret 92-57 du 06 mars 1992 portant adoption de la nomenclature du budget général de l'Etat ;
- Vu** la Directive n° 5/97/CM/UEMOA du 16 décembre 1997 relative aux Lois de Finances ;
- Vu** la Directive n°4/98/CM/UEMOA du 22 décembre 1998 portant nomenclature budgétaire de l'Etat ;
- Vu** la Directive n° 5/98/CM/UEMOA du 22 décembre 1998 portant Plan Comptable de l'Etat ;
- Sur** Proposition du Ministre des Finances et de l'Economie ;
- .../...

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 15 septembre 1999 ;

D E C R E T E :

Article 1er.- Est approuvée, la nomenclature budgétaire de l'Etat conformément aux normes de l'Union Economique Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) telle qu'elle figure en annexe à ce Décret.

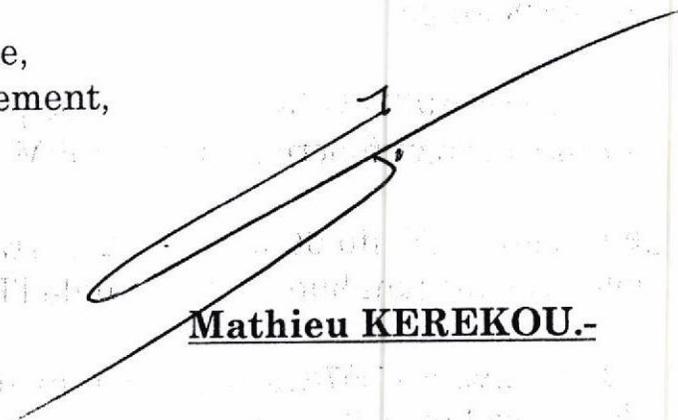
Article 2.- en cas de modification dans la structure du Gouvernement ou dans l'organisation des Ministères, le Ministre chargé des Finances et de l'Economie est autorisé à procéder par Arrêté aux changements de codification nécessaires.

Article 3.- Sont et demeurent abrogées , les dispositions antérieures contraires à celles du présent Décret.

Article 2 .Le présent Décret sera publié au Journal officiel.

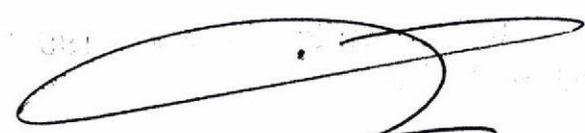
Fait à Cotonou, le 22 Septembre 1999

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU.

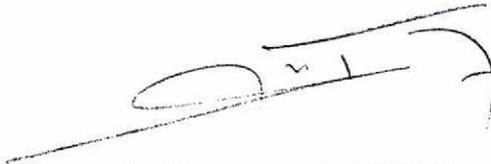
Le Ministre d'Etat, Chargé de la Coordination
de l'Action Gouvernementale, du Plan, du
Développement et de la Promotion de l'emploi,



Daniel FAWEMA.
Ministre intérimaire

.../..

Le Ministre des Finances
et de l'Economie,



Joseph Sourou ATTIN.
Ministre intérimaire

AMPLIATIONS :PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MECCAG-
PDPE 4 MFE 4 AUTRES MINISTERES 17 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-
DGDDI-DGID 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-
IGAA 3 UNB-ENA-FASJEP 3 JO 1.